

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUINZE et le 23 JUILLET à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 17 JUILLET 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - M. Grégory RENDE - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - M. Francis PEDARRIOSSE - M. Bertrand GAUFRYAU - Mme Géraldine MADOUNARI - M. Alexis ARRAS - M. Julien DUBOIS

POUVOIRS :

M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à M. André DROUIN
 Mme Christine BASLY-LAPEGUE donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO
 Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
 M. Serge BALAO donne pouvoir à M. Michel BREAN
 M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
 M. Bertrand GAUFRYAU donne pouvoir à M. Philippe DUCHESNE
 Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Marianne BERQUE-MANSAS
 M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT
 M. Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : SAISON CULTURELLE 2015/2016 : CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DE DAX / OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME : VENTE DE LA BILLETTERIE

La Ville de Dax organise la saison culturelle de septembre 2015 à juin 2016, composée d'une série de spectacles à destination d'un large public.

La vente des billets pour la saison 2015/2016 sera assurée par le service culture conformément à la régie créée pour l'occasion.

Afin de bénéficier du flux journalier et de l'amplitude horaire de l'Office de Tourisme et du Thermalisme, ainsi que de ses compétences en matière de relation clientèle, il est proposé de lui confier la vente d'une partie de la billetterie par spectacle.

La Ville de Dax continuera à assurer la vente des abonnements ainsi que des billets à l'unité, une heure avant chaque spectacle, dans le hall de l'Atrium.

A cet effet, la convention ci-jointe a été rédigée pour préciser les modalités de mise en oeuvre et les obligations respectives de chacune des parties.

**SUR PROPOSITION DE MADAME VALERIANE ALEXANDRE, CONSEILLERE
MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

AUTORISE la mise en vente d'une partie de la billetterie de la saison culturelle 2015/2016 à l'Office de Tourisme et du Thermalisme,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ainsi que tout document relatif à cette opération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20150723-10-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 24 Juillet 2015

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».